

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-09-067

**Groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un
Système d'Archivage Electronique**

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> : 17 septembre 2024	<u>Séance du 24 septembre 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 30 septembre 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 21	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Éric DEVALQUENAIRE pouvoir à Patrick DUVAL, Sandrine IGNERSKI pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Nicolas CHASTEL, Annick DUBOIS pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Christèle PELISSIER,

Étaient absents :

Georges BERTANA

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

Vu le projet de convention constitutive de groupement, ci-annexé,

L'utilisation massive des outils bureautiques, des applicatifs, de la messagerie, ainsi que le développement de la dématérialisation des procédures, entraînent une production exponentielle des données numériques. La crise sanitaire a amplifié ce mouvement avec le recours au télétravail et aux plateformes collaboratives.

Il devient donc essentiel pour les collectivités de se doter d'un Système d'Archivage Electronique (SAE).

Réglementairement, les collectivités sont propriétaires de leurs archives et sont tenues d'en assurer la gestion, la conservation et la mise en valeur (art. L212-6 du Code du Patrimoine).

Les archives sont une dépense obligatoire pour les collectivités qui inscrivent, chaque année, les crédits nécessaires à leur conservation (art. L2321-2.2° du Code général des collectivités territoriales).

A l'initiative du Grand Avignon, une réflexion sur l'archivage électronique a été engagée et diffusée auprès de ses communes membres afin de définir une stratégie et les conditions de préservation des données numériques produites ou reçues, au regard des obligations et des intérêts en matière d'archivage. Le Grand Avignon et les communes qui ont choisi de participer à ce projet souhaitent mutualiser leurs moyens afin de lancer une procédure d'attribution d'un marché public relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'un Système d'Archivage Electronique.

Dans ce contexte, il est proposé de conclure un groupement de commande, conformément aux articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, afin d'engager toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre d'un Système d'Archivage Electronique.

Le groupement de commande souhaite ainsi faire appel à un cabinet expert en archivage électronique pour l'accompagner dans sa réflexion et sa mise en œuvre.

Le projet d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage se découperait en 4 phases :

1. Etude de faisabilité, d'opportunité et diagnostic (tranche ferme).
2. Proposition de scenarii et plan d'action (tranche optionnelle).
3. Choix de solution et accompagnement pour le marché (tranche optionnelle).
4. Accompagnement au déploiement du SAE et versement des premiers flux (tranche optionnelle).

Le groupement sera constitué de :

- **La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,**
- **Les communes suivantes :** Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Les Angles, Morières-lès-Avignon, Pujaut, Rochefort du Gard, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Saze, Vedène, Velleron, Villeneuve-lez-Avignon.

Il est proposé que le Grand Avignon soit désigné coordonnateur du groupement. Il procédera à ce titre à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant. La Commission d'Appel d'Offre sera celle du coordonnateur.

La convention de groupement ci-annexée règle les modalités du fonctionnement du groupement.

Par ailleurs, les membres du groupement se sont entendus sur la clé de répartition financière ci-dessous (estimation du coût de l'AMOA, toutes phases comprises) :

	habitants	%	100 000 €
GRAND AVIGNON		50,00	50 000 €
VILLENEUVE	12967	7,98	7 978 €
VEDENE	11810	7,27	7 266 €
MORIERES	9051	5,57	5 569 €
ENTRAIGUES	8916	5,49	5 486 €
LES ANGLES	8681	5,34	5 341 €
ROCHEFORT	8135	5,01	5 005 €
CAUMONT	5532	3,40	3 404 €
ST SATURNIN	5201	3,20	3 200 €
PUJAUT	4041	2,49	2 486 €
VELLERON	3157	1,94	1 942 €
SAZE	2143	1,32	1 318 €
JONQUERETTES	1633	1,00	1 005 €
Total	81267	100	100 000 €

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commande permettant d'optimiser les procédures de passation, de favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques et la bonne gestion des deniers publics,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

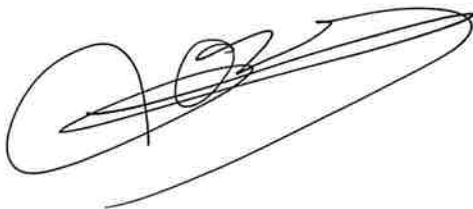
- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement du système d'archivage électronique.
- **APPROUVE** le rôle de coordonnateur du groupement de commande par le Grand Avignon.
- **APPROUVE** la convention de groupement de commande avec les membres concernés, jointe à la présence délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tout document s'y rapportant.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 26/09/2024
La secrétaire de séance,

Jade MORENAS



Le 26/09/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

